Numéro 17
Novembre
2011

La Lettre du P3A

Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

focus
Les droits des consommateurs

Perspectives
Les Travaux Publics: un secteur en expansion
Page 3

Collaborations
L'expérience du secteur de la Justice en matière de coopération avec l'UE
Pages 4 et 5

Instruments
Le Jumelage artisanat présent au XVIème salon international de l'artisanat en Algérie
Page 10

2ème rencontre des pays IEVP concernés par l'instrument SIGMA, Paris, 24 Novembre 2011

Le terrain est prêt pour le P3A (II)

Le Comité de Pilotage du P3A, réuni le 16 novembre, a fait le point sur le déroulement des activités du P3A, notamment sur les jumelages en cours et les propositions de jumelage à lancer dans le cadre du financement de la deuxième phase du Programme. Les partenaires estiment que les résultats atteints sont satisfaisants. Entre temps, de nouveaux projets de jumelage se préparent, des actions TAIEX se déroulent à un bon rythme, la sensibilisation des bénéficiaires continue et l'UGP se prépare pour une nouvelle phase.

L'ensemble des jumelages en cours en Algérie avance assez bien. Les activités se déroulent correctement, les missions d'experts se succèdent tant en Algérie qu'à l'étranger et des résultats probants s'obtiennent tout naturellement. Mais certains retards dans la réalisation des activités programmées, bien que justifiés, ont été notés lors de la dernière réunion du Comité de Pilotage du P3A. Les parties concernées ont été contactées pour voir comment procéder pour rattraper les retards détectés pour qu'ils n'affectent pas la réalisation des résultats escomptés.

L'UGP du P3A a continué à appuyer les partenaires des jumelages dans l'organisation de certaines activités, notamment en matière de visibilité et d'organisation d'événements. Ce fut le cas, par exemple, des activités programmées par les partenaires du jumelage «Artisanat» réalisées dans le cadre du XVIème Salon International de l'Artisanat organisé par le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat à la foire d'Alger. L'UGP a organisé un point de presse pour les membres du Club de Presse du P3A le jour même de l'inauguration du Salon pour permettre aux acteurs du jumelage d'expliquer les activités programmées, les objectifs et les résultats à atteindre.

Pour évaluer la pertinence de l'application de l'instrument «jumelage institutionnel» en Algérie, une mission de monitoring sur les jumelages en cours a commencé en novembre et se terminera dans la première semaine de décembre. La mission permettra de faire le point sur l'apport de cet instrument aux institutions bénéficiaires et d'identifier les obstacles et les difficultés trouvés dans la gestion et l'exécution de l'instrument dans sa première année de vie en Algérie.

Réunion du réseau IEVP à Paris

L'Algérie a participé à la deuxième rencontre du réseau des pays bénéficiaires de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat organisée par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) en collaboration avec la Commission européenne. M. GUEND, Directeur du P3A, a participé avec M. MOKRANI, Directeur de la coopération avec l'UE au Ministère des Affaires Étrangères et un représentant de l'Ambassade d'Algérie en France.

Préparation du P3A II

La Délégation de l'union européenne est en phase de finalisation de la procédure de sélection du prestataire qui assurera l'assistance technique dans la deuxième phase du Programme (P3A II). Le Ministère du Commerce a été associé à cette démarche à travers le directeur du Programme. La fin de la première phase du P3A s'achevant le 31 décembre, la Lettre du P3A fera bilan le la première phase dans son dernier numéro de l'année 2011.

Focus

Les droits du consommateur

Dans les années quatre vingt, une tendance s'affirme à l'échelle mondiale : un «droit de la consommation» apparaît de manière distincte regroupant des dispositions jusque-là réparties sur plusieurs codes et lois. En Algérie, l'adoption de la loi n° 89-02 du 7 février relative aux «règles générales de protection du consommateur » marque le début d'une activité législative et réglementaire dédiée à ce domaine.

Vingt ans après la promulgation de cette loi et pour tenir compte de l'évolution intervenue durant cette période, une nouvelle loi fut adoptée (loi n° 09-03 du 25 février 2009). La prise en compte des droits du consommateur se manifeste aussi à travers la législation sur la Concurrence. L'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003 modifiée et complétée consacre cette tendance.

Un « droit de la consommation» se constitue

Au fil des ans les pouvoirs publics précisent, chaque fois que cela s'avère indispensable, les modalités d'application de la loi dans divers domaines. Ainsi le décret exécutif n° 90-367 du 10 novembre 1990 modifié et complété détaille les règles de l'étiquetage et de la présentation des denrées alimentaires. D'autres décrets fixent des critères de qualité pour toute une série de produits : électroménager, textiles, cosmétiques, jouets pour enfants, etc.

Des effets du droit de la consommation

La presse rapporte régulièrement les interventions des services du Ministère du Commerce et des services de Sécurité pour relever et combattre les infractions aux normes de qualité en particulier dans la production et la commercialisation des produits de large consommation. Les contrôles à l'entrée dans le pays, s'intéressent à la conformité des produits de consommation importés.

Une vingtaine d'Inspections aux Frontières assurent en permanence cette mission, en collaboration avec la Douanes. Des structures de contrôle relevant de différents départements ministériels s'équipent, se renforcent et s'adaptent pour assurer en particulier le contrôle conformité des produits alimentaires, produits de la pêche, médicaments etc.

Des consommateurs plus actifs

L'intervention des consommateurs eux mêmes est un signe révélateur de l'enracinement du droit de la consommation. Des associations de défense des droits des consommateurs apparaissent et se font entendre quelquefois sur la place publique. Une Union Nationale de Protection du Consommateur a été créée. Parmi les objectifs que s'assignent ces associations nous retrouvons en premier lieu l'information des consommateurs sur leurs droits et leur sensibilisation à l'importance de s'impliquer dans cette « veille ».

Les associations se proposent aussi souvent d'intervenir directement auprès des institutions concernées et des tribunaux pour assister les consommateurs. Ces efforts d'information, en générant un climat de débat, contribuent à promouvoir la culture du dialogue entre consommateurs, entreprises et autorités publiques. Une concertation permanente est engagée entre ces associations et les pouvoirs publics, en particulier le Ministère du Commerce, qui reconnaissant le rôle de ces associations les encourage en leur fournissant un soutien financier et matériel.

Informer et communiquer

Un signe aussi qui révèle que la protection du consommateur acquiert droit de cité : la multiplication des messages et de canaux de diffusion des informations sur la consommation. Des messages d'intérêt public en matière de consommation sont diffusés, y compris par SMS, par les pouvoirs publics. Un portail d'information sur la protection des consommateurs a été ouvert grâce à une coopération entre le programme FACICO (Appui à la Facilitation du Commerce), le Ministère du Commerce et les associations de protection et de défense des droits des consommateurs. Un « bulletin officiel de la concurrence» sera bientôt édité et diffusé par le Conseil de la Concurrence.

La qualité : institutions, métiers et recherche

Les missions du Conseil de la Concurrence sont imprégnées du souci de promouvoir les droits du consommateur. Ce Conseil comporte parmi ses 12 membres, deux représentants élus des associations de défense des consommateurs. Le Ministère du Commerce joue un rôle central dans la « gouvernance » de la Qualité et de la protection des consommateurs à travers des structures telles que la Direction Générale du Contrôle Économique et de la Répression des Fraudes. A l'échelon local, 9 Directions Régionales du Commerce et 48 Directions du commerce des wilayas complètent le dispositif. Ces structures administratives sont appuyées par des organismes techniques et des laboratoires. Le CACQE (Centre algérien de contrôle de la Qualité et de l'Emballage) dépendant du Ministère du Commerce est à la tête d'un réseau d'une vingtaine de laboratoires de la répression des fraudes répartis à travers tout le pays.

Coopération internationale

Pour un rapprochement effectif avec les «bonnes pratiques» qui ont fait leurs preuves ailleurs, les pouvoirs publics et les structures concernées s'engagent dans la voie de la coopération internationale. Ainsi la Qualité, est présente dans tous les jumelages institutionnels initiés dans le cadre du P3A. De nombreux TAIEX ou rencontres multi-pays ont eu aussi pour thèmes la Qualité en particulier sous l'angle de la protection du consommateur.

Ministère du Commerce : http://www.mincommerce.gov.dz

Portail du Consommateur algérien : http://www.conso-algerie.net

Lettre du P3A

Numéro 17
Novembre 2011

Perspectives

Les Travaux Publics un secteur en expansion

Un réseau routier en plein expansion

En ce mois de novembre 2011 le métro d'Alger est entré en service. Peu de temps auparavant, en mai 2011, le tramway a commencé à fonctionner sur une partie du tracé, dans la banlieue Est d'Alger.

Mais l'autoroute Est-Ouest reste le symbole, de l'élargissement des infrastructures des Travaux Publics. Livrée par tranches ces deux dernières années, elle est déjà connue de tous, par expérience personnelle, pour des déplacements à bord de véhicules privés ou de transports collectifs.

Un secteur en expansion

Les programmes publics d'investissement pour les deux périodes 2005-2009 et 2010-2014 ont, touché l'ensemble des secteurs des Travaux Publics : routes, chemins de fer, ports, aéroports, barrages et transferts hydrauliques.

Concernant les routes, les projets portent aussi bien sur de nouvelles réalisations que sur la réfection et l'entretien du réseau existant :

- la réalisation de l'ensemble de l'autoroute Est-Ouest longue de 1218 km et en prolongement de cet ouvrage structurant, l'ouverture de nouvelles rocades.
- la réalisation de plus de 3700 km d'axes routiers nouveaux
- la réhabilitation et le développement du réseau routier (routes nationales et chemins de Wilayas) sur 6000 km
- la réalisation de plus de voies de désenclavement des agglomérations rurales;
- la réalisation de plusieurs projets d'aménagement dans les grandes villes (Alger, Constantine)

Concernant les ports et aéroports, des travaux ont été engagés pour le renforcement et la modernisation des aérodromes et ports de commerce ou de pêche, pour la protection des rivages et la réhabilitation des infrastructures de signalisation maritime.

Le ministère des Travaux Publics, dont le siège se trouve à Ben-Aknoun, a la charge de tous ces projets tandis que ceux ayant trait aux Chemins de fer, barrages et aménagements hydrauliques relèvent de deux autres départements ministériels (Transports et Ressources en Eau).

De nouvelles préoccupations

Après une phase (2005-2010) consacrée aux réalisations physiques, aux constructions, de nouvelles préoccupations apparaissent dans les programmations des périodes suivantes (2010-2015 et surtout 2015-2020) du Schéma Directeur Routier et Autoroutier (SDRA).

Il s'agit d'assurer la gestion des infrastructures réalisées et leur rentabilité économique.

Le réseau autoroutier doit être complété par des aménagements annexes d'exploitation tels qu'éclairage, signalisation, péage, Sécurité et service et assistance aux usagers.

La connexion entre réseau routier, rail, aérodromes et ports ou inter-modalité, doit être mise au point.

Cette gestion moderne nécessite l'élaboration de normes, de procédures et une veille technologique constante.

Normes et procédures

En réponse aux besoins du développement accéléré des infrastructures routières et construction d'ouvrages d'art, d'importants documents de travail ont été élaborés.

Toute une série de recommandations techniques a été élaborée, elles portent sur la qualité des matériaux employés, des directives pour l'exécution des études d'impact sur l'environnement pour les projets routiers et autoroutiers.

Plusieurs guides fixent les normes à suivre dans les activités du secteur : guide de réhabilitation des routes, guide d'aide aux choix des techniques d'entretien, guide d'aide aux choix des entreprises de réalisation et de contrôle, guide de surveillance, entretien et gestion des ouvrages d'art.

Le cadre légal concernant le secteur a été enrichi par des normes parasismiques, des règlements techniques sur l'intervention sur la voie publique prévoyant des mesures de protection de l'Environnement, la prévention des risques majeurs et gestion des catastrophes.

L'exercice des professions liées aux travaux publics a été précisé par la fixation des règles d'obtention des agréments et qualifications ainsi que par procédures d'homologation des produits et équipements liés à l'exploitation de la route.

Coopération

Les nouvelles préoccupations en matière de gestion du réseau routier et autoroutier, d'inter-modalité, de sécurité des personnes et de protection de l'environnement ouvrent de larges perspectives de coopération internationale.

Le P3A est un des cadres possibles pour cette coopération, à la mi-novembre, une séance de travail a regroupé cadres du Ministère des Travaux Publics et experts de l'UGP. Cette rencontre ouvre la voie à l'exploration des domaines et thèmes pouvant concorder avec les deux principaux instruments du P3A, le Jumelage institutionnel et TAIEX.

l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP) : http://www.cttp.dz/

Algérienne de Gestion des Autoroutes : http://www.ana.org.dz/

http://www.aga.dz/fr/index.php

PROFIL

M. AIMENE est Licencié en Sciences économiques et diplômé de l'ESSEC (France). En 1979 Il a commencé sa carrière comme enseignant à l'INC de Ben Aknoun, puis a occupé de hautes fonctions: Magistrat à la Cour des Comptes (1981-1990) en 1981, Sous-directeur au Ministère des Finances (1990-1995), Directeur auprès des services du Chef du Gouvernement (1995-1999), Directeur de l'Ecole Nationale des Impôts (2000-2001) et Directeur d'Etudes au Ministère de la Justice poste qu'il occupe depuis 2002 M. AIMENE est aussi Directeur du Programme de Coopération avec l'UE «Appui à la Reforme de la Justice» depuis 2009.

L'expérience du secteur de la Justice en matière de coopération avec l'UE

L'objet de ces lignes est de faire part de mon humble expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de coopération avec l'Union européenne aussi bien dans le cadre des projets inscrits directement à l'indicatif du secteur de la justice que par le biais du P3A.

Le P3A, un outil de renforcement de la mise œuvre de l'AA

L'institution judiciaire compte au nombre des premiers secteurs à avoir bénéficié de la coopération dans le cadre du P3A. Dés le début de sa mise en œuvre, nous avons manifesté l'intérêt d'y émarger, convaincus que nous sommes de l'importance d'accéder aux expériences étrangères et de bénéficier de l'expertise internationale pour mener à bien le processus de réforme de la justice initié depuis 1999. La coopération dans les domaines juridique et judiciaire, faut-il le rappeler, figure d'ailleurs en bonne place dans l'Accord d'Association entre l'Algérie d'une part et l'Union européenne et les États membres d'autre part, signé à Valence en 2002.

Il est convenu d'instaurer une coopération en matière juridique et judiciaire, notamment dans les domaines suivants :

- le renforcement des dispositifs d'assistance mutuelle existant en matière pénale et d'extradition.

- la mise en place de cycles de formation spécialisée.

-l'échange d'expériences en matière de gestion et d'amélioration de l'administration de la justice civile, de pratique de la coopération judiciaire pénale, de protection des droits et libertés individuels, de lutte contre le crime organisé et d'amélioration de l'efficacité de la justice pénale.

La priorité dans nos demandes d'actions de coopération est allée vers l'appui au Centre de Recherche juridique et judiciaire, qui venait d'entrer en fonctionnement, dans l'objectif de lui assurer un accompagnement efficace, susceptible de le hisser en pôle d'excellence. C'est à ce titre que nous avons sollicité et bénéficié de plusieurs missions TAIEX autour des thèmes divers, dont de la médiation judiciaire et de la veille juridique.

Un projet de jumelage institutionnel au profit du CRJJ est également sur le point d'être concrétisé

Beaucoup plus récemment, nous avons introduit auprès du P3A une demande de mission TAIEX au profit de l'Association Nationale des Médiateurs Algériens qui vient de voir le jour, l'objectif étant de se familiariser avec l'organisation et le fonctionnement de la mission de médiation dans les pays européens, qui est introduite en Algérie comme mode alternatif de règlement des litiges, à la faveur du nouveau code de procédure civile et administrative entré en vigueur en avril 2009.

Autres appuis de l'UE dans le cadre du bilatéral

Ces actions viennent s'ajouter à d'autres programmes de coopération avec l'Union européenne, à savoir :

Deux importants programmes d'assistance technique dédiés à l'appui à la réforme de la justice et à la réforme du système pénitentiaire

Le programme d'appui à la réforme de la justice, dont la convention de financement a été signée en octobre 2004 a été mis en place pour accompagner ladite réforme dans tous ses volets.

Les actions couvertes par le projet sont articulées autour de trois composantes essentielles, à savoir l'organisation judiciaire, la modernisation des systèmes d'information et la formation professionnelle.

En plus de ce programme entré en phase de clôture, le secteur de la justice a bénéficié d'un importent projet

d'assistance technique axé sur la réforme du système pénitentiaire, qui vient apporter un soutien à la nouvelle politique pénitentiaire, résolument tournée vers la rééducation et la réinsertion sociale des détenus. Les actions soutenues par ce programme sont regroupées en trois grandes composantes :

- la prise en charge de la population pénale et la réinsertion sociale, avec la contribution de la société civile.

- l'organisation institutionnelle et la formation des personnels.

- la sécurité générale et la modernisation des systèmes d'information.

Ce programme dont la convention de financement a été signée en juin 2008 est en cours d'exécution. La date prévisionnelle de sa clôture est fixée à fin 2014.

La formation, un axe majeur de la coopération avec l'UE

L'axe privilégié de tous les programmes de coopération sus-évoqués est la formation, l'élément humain étant le pivot autour duquel se déploie l'activité judiciaire.

L'un des acquis majeurs de la réforme de la justice est d'ailleurs d'avoir instauré la culture de la quête permanente du savoir

A cet égard, le nouveau statut de la magistrature a fait de la formation continue une obligation qui s'impose au magistrat. Par ailleurs, le Ministère de la justice élabore et met en œuvre chaque année un programme de formation continue très dense, aussi bien au niveau central qu'au niveau des Cours. Ce sont là deux leviers qui permettent à la dynamique de remise en question permanente des connaissances et de recherche du perfectionnement d'être efficacement entretenue.

Une partie importante de cet investissement dans les ressources humaines a été réalisée avec l'appui de la coopération avec l'Union européenne et certains de ses États membres. S'agissant du développement des qualifications professionnelles, on est autorisé à dire que l'impact est incontestablement positif, les acquis étant pérennes.

Une coopération diversifiée

Outre ces deux projets qui entrent dans le cadre du Programme Indicatif National (PIN), nous prenons régulièrement part au programme régional dit EUROMED Justice.

Plusieurs dizaines de magistrats algériens ont pris part aux activités de toutes formes (séminaires, visites d'études et autres) organisées dans ce cadre.

Au-delà des connaissances que les séminaires organisés dans le cadre de ce programme permettent d'acquérir, le contact avec les homologues des autres pays est déjà en soi, source d'enrichissement. « Je n'ai jamais rencontré d'homme si ignorant qu'il n'eut quelque chose à m'apprendre », disait Galilée.

Nous ne comptons pas en rester là, évidemment. Bien au contraire, nous ambitionnons d'élargir le bénéficie de la coopération dans le cadre du P3A à d'autres volets de l'administration de la justice. Nous souhaitons en particulier bénéficier de la mise en œuvre prochaine

Cohérence, complémentarité et synergie sont les maîtres mots de la démarche suivie par le secteur de la Justice, en matière de coopération internationale, pour en tirer un profit optimal

de l'instrument de coopération SIGMA, l'institution judiciaire étant de par ses missions régaliennes, éligible par excellence à ce programme.

En plus de l'Union européenne, beaucoup d'autres liens de coopération ont été tissés aussi bien dans le cadre multilatéral que dans le cadre bilatéral, notamment avec le PNUD, l'UNICEF, la France, le Canada, l'Espagne, la Belgique, l'Italie et les USA.

Le P3A, un bilan positif

L'évaluation que nous faisons des ces premières expériences de coopération dans le cadre du P3A est nettement positive, au regard de la souplesse caractérisant le montage des projets, de la célérité dans la mobilisation des moyens et de l'efficacité des actions de coopération réalisées qui constituent des réponses pertinentes à des besoins précis ciblés par nos soins.

En fidèle lecteur de la lettre du P3A qui m'honore de m'ouvrir les colonnes de la présente édition, j'ai pu m'apercevoir

Le secret de la réussite du P3A réside dans l'organisation en points focaux du réseau de bénéficiaires qui est de nature à assurer une communication optimale

que beaucoup d'autres secteurs sont parvenus à mobiliser une coopération appréciable avec des institutions d'États européens et bénéficié de l'expérience de l'acquis communautaire. En témoignent le nombre important de missions TAIEX réalisées et les cinq jumelages déjà mis en œuvre.

Il réside aussi dans le dynamisme de la Direction du programme et de l'UGP, qui ont pris toute la mesure de la dimension horizontale du programme, su éviter le piège de la sédentarité et compris l'intérêt d'aller à la rencontre des bénéficiaires pour assurer une gestion efficace du projet qu'ils ont entre les mains.

Je ne saurai clore mon propos sans louer la bonne idée de la Direction du P3A et de son UGP de donner la parole aux points focaux, seuls à même de restituer intimement l'impact de la coopération dont bénéficient leurs secteurs respectifs.

Il est en effet bien venu que la communication du programme ne reste pas univoque et qu'une série de numéros de la lettre du P3A reçoive la contribution des points focaux, représentants des institutions bénéficiaires de la coopération.

Former sur les bonnes pratiques en concurrence

Atelier sur la surveillance des marchés, Novembre 2011

Atelier «surveillance du marché » à Zéralda

Un atelier sur la surveillance du marché a été organisé à Zeralda du 13 au 17 novembre 2011 pour une trentaine de participants, il a été animé par un expert du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (France), Mme Caroline MONTALCINO.

L'atelier avait pour objectif de familiariser les participants issus des services extérieurs et de l'administration centrale du Ministère du commerce (DOMAC, DPIE) ainsi que d'ALGEX, de l'ARPT et de l'Association d'aide et de protection des consommateurs (AAPPC) avec les méthodes de surveillance du marché sous ses deux aspects : d'une part la veille portant sur le bon fonctionnement concurrentiel des marchés, d'autre part l'observation des prix.

Cet atelier a permis de fructueux échanges sur ces deux thèmes complémentaires : l'expérience française de l'Autorité de la concurrence, chargée de surveiller le bon fonctionnement concurrentiel des marchés, et celle de l'observatoire des prix et des marges, dont la DGCCRF assure le pilotage depuis 2008.

Les pratiques en vigueur en Algérie en matière de surveillance et d'observation des prix, et du contrôle des prix et des marges institué début 2011 par le Gouvernement pour les produits alimentaires de première nécessité ont été rappelées. Cet atelier a permis de constater l'utilité d'une rationalisation et d'une optimisation des processus de suivi de la formation des prix par les institutions publiques, tout comme des enquêtes de filières destinées à identifier les dysfonctionnements de certains marchés.

Données concurrence et Internet

M. Hubert Grandval, Chef de projet, a accompli du 20 au 24 novembre 2011 sa deuxième mission dans le cadre de la facilitation de l'accès à l'information sur la concurrence à travers le renforcement du site internet du Ministère du commerce et l'utilisation des outils de recherche disponibles sur internet.

Cette deuxième mission avait pour objet d'identifier les fonctionnalités et contenus « concurrence » qu'il est souhaitable d'intégrer dans le projet de rénovation du site Internet du Ministère du commerce en cours de finalisation.

Des discussions avec le sous-directeur de l'informatique (NTIC) du Ministère du commerce, les représentants des services extérieurs (DRC Alger et Blida) ont permis de dresser une première typologie des informations à faire figurer sur les différents sites (Organisation du ministère, missions, documentation, Actualités….), et différents sites étrangers ont été explorés afin de guider la réflexion entreprise sur la nature et le mode de présentation des informations utiles (sites français de l'Autorité de la concurrence et de la DGCCRF, site de l'Ile Maurice, site tunisien). Ces discussions ont permis d'entrer dans le détail d'une bonne répartition des informations entre la base centrale du ministère, les bases des DRC et Wilayas et les bases des partenaires extérieurs comme la CACI ou les associations de consommateurs.

Atelier sur la méthodologie des enquêtes en matière de concurrence

Un atelier sur la méthodologie des enquêtes en matière de concurrence s'est déroulé du 27 novembre au 1er décembre 2011.Cet atelier était le troisième portant sur les méthodes d'enquête, et s'adressait à une quarantaine de participants, principalement aux cadres des Directions Régionales du Commerce d'Oran, Saïda et Béchar ainsi que des Directions de Wilayas du Commerce relevant de leur champ de compétence territoriale, et aux représentants de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT), de l'Union Nationale de Protection des Consommateurs, de la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI).

Les deux experts de l'Autorité française de la concurrence, Mme Sonia Sbaâ et M. Nicolas Delestre, ont abordé en détail les modalités concrètes des enquêtes pour recherche de comportements contraires aux règles de concurrence (ententes, abus de position dominante notamment), en particulier la recherche des indices de pratiques anticoncurrentielles, l'établissement des preuves de ces pratiques, en fonction des pouvoirs des agents en France et en Algérie.

Des cas pratiques, relevant de la réalité européenne et algérienne, ont illustré les présentations et ont favorisé de riches échanges et débats entre les participants et les experts animateurs de cette session.

Cet atelier clôt le cycle de formation qui visait à mettre à niveau l'ensemble des cadres du Ministère du Commerce et de ses services extérieurs grâce à un transfert de savoir-faire. Depuis avril 2011, ce sont ainsi 150 agents des services extérieurs et de l'administration centrale du Ministère du commerce ainsi que du Ministère du Commerce, du Ministère de la Justice, de l'ARPT, de la CREG et de la CACI qui ont été formés. Les cadres du Ministère du Commerce et de ses services extérieurs seront donc à même de réaliser les enquêtes nécessaires lorsque le Conseil de la Concurrence sera prochainement nommé.

www.mincommerce.gov.dz
www.autoritedelaconcurrence.fr
www.agcm.it
www.bundeskartellamt.de

Former des formateurs en matière d'accueil

Formation de Fomateurs en matière d'accueil , Ecole National des Impôts, Kolea, Novembre 2011

Le jumelage institutionnel «poursuite du processus d'amélioration des relations de l'administration fiscale avec les contribuables », dont les partenaires sont la Direction Générale des Impôts algérienne la Direction Générale des Finances Publiques française, a donné lieu aux activités suivantes au cours du mois de novembre 2011:

Organisation des services fiscaux et relations avec les contribuables

Une formation de formateurs en matière d'accueil a été organisée du 22 au 24 novembre à l'Ecole Nationale des Impôts à KOLEA.

Cette formation a été animée et préparée par un expert français de l'Ecole Nationale des Finances Publiques française, responsable du Centre Interrégional de Formation de Bordeaux.

La préparation du kit de formation a été réalisée en collaboration avec les équipes de la Direction des Relations Publiques et de la Communication de la DGI (DRPC).

Une vingtaine de cadres de la DGI ont participé à la formation : responsables de la DRPC, chefs de bureaux chargés des relations publiques à la DGE, au CDI de Rouiba et dans les directions de wilayas devant ouvrir un CDI très prochainement.

Appuyée sur les principes de communication, elle a permis aux participants de travailler sur les réflexes et les comportements à adopter pour maîtriser les situations d'accueils physiques et téléphoniques à partir de mises en situation adaptées.

Le même expert a travaillé avec les équipes de la DRPC du 27 au 30 novembre, sur la mise en place d'indicateurs de performances en matière de qualité de services en vue de suivre les engagements pris par l'administration et de mesurer la satisfaction des contribuables en matière d'accueil.

Amélioration des procédures de contrôle fiscal

Deux missions dans le domaine du contrôle fiscal se sont déroulées du 20 au 24 novembre puis du 27 novembre au 1er décembre. Elles ont été conduites par des experts français responsables du contrôle fiscal en directions départementales ou chefs de brigade de contrôle.

Ces missions ont donné lieu à des groupes de travail avec les équipes de la direction des recherches et vérifications et des visites de services : Service Régional de Vérifications, direction de wilaya, CDI de Rouiba et DGE.

La première mission a permis de définir une méthodologie de programmation des contrôles fiscaux, appuyée sur une analyse risque des dossiers des contribuables, prenant en compte des critères objectifs.

La deuxième mission a conduit à proposer des tableaux de bord de suivi des résultats des contrôles fiscaux permettant de les analyser de manière plus qualitative, notamment en matière de recouvrement ou de contentieux après contrôles.

Allégement des procédures contentieuses et réduction des délais

Une mission animée par un expert français, chef du bureau en charge de l'organisation et du suivi du contentieux à la DGFiP, s'est déroulée du 20 au 24 novembre.

Cette mission a donné lieu à des entretiens avec différentes structures en charge du contentieux : administration centrale, DGE, directions de wilayas, CDI afin d'étudier les conditions d'une extension du dispositif de déconcentration des décisions et délégations de signatures, favorable à un traitement plus rapide des dossiers.

Organisation et procédures relatives aux impôts indirects (hors TVA).

Une mission concernant les contrôles à mettre en œuvre sur le terrain en matière de contributions indirectes (taxes sur les tabacs, alcools etc..) s'est déroulée du 27 novembre au premier décembre.

Cette mission a donné lieu à des groupes de travail avec la Direction des Opérations fiscales et du Recouvrement en charge du sujet et à la visite de services territoriaux et d'un opérateur.

Les contrôles à mettre en œuvre en la matière ont été examinés. Ils sont caractérisés par la nécessité de suivre les marchandises concernées depuis leur fabrication jusqu'à leur distribution.

www.mfdgi.gov.dz
www.portail.dgfip.finances.gouv.fr

Visite d'études des cadres d'ALGERAC à l'OLAS, Luxembourg, Novembre 2011

Visite d'étude au Luxembourg des cadres d'ALGERAC

Les activités d'un projet de jumelage institutionnel incluent souvent des activités à réaliser à l'étranger sous forme de visites d'étude dans les institutions partenaires en Europe. Le but de ce type d'activité est d'appréhender les meilleures pratiques sur place et de former directement les cadres des administrations bénéficiaires dans l'application des normes et réglementations de l'acquis européen sur les thématiques et secteurs concernés par le jumelage.

Dans le cadre des activités prévues dans le volet 'accréditation' du jumelage 'Infrastructure Qualité', une formation en Europe pour 6 évaluateurs et cadres d'ALGERAC a été programmée sous forme de visites d'étude. L'objectif de cette activité est d'initier les cadres aux procédures et au fonctionnement interne des institutions des Etats membres de l'UE sur les procédures et pratiques des organismes européens d'accréditation relatives à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité en vue de leur notification. Il a été prévu de réaliser cette activité en deux phases dans lesquelles les cadres d'ALGERAC participent en étant observateurs d'un audit sur site dans deux cas de figure différents : un premier cas servirait à montrer le processus d'accréditation d'un laboratoire, le deuxième viserait l'accréditation d'un organisme d'inspection.

Une première visite d'études s'est déroulée au Luxembourg les 16 et 17 novembre pour former trois cadres d'ALGERAC (M. HALI, Mlle BOUSTIL et M. TOUBAL) dans un organisme européen d'accréditation signataire d'un Accord Multilatéral pour l'Accréditation (MLA). L'organisme choisi pour cette visite d'études a été l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance (OLAS), qui est le département de l'Institut luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services (ILNAS) qui se charge de l'accréditation et de la surveillance des OEC. Les participants ont pris connaissance du cycle complet du processus d'accréditation d'un laboratoire d'étalonnage dans le domaine de l'électricité. D'abord, ils ont eu accès au rapport d'audit initial de la société, pour après assister à l'audit de surveillance programmé par l'OLAS, tout en ayant accès à la documentation relative à la métrologie de l'audit. Pour compléter la formation, les participants ont été présents lors de l'élaboration du rapport final d'audit. La deuxième mission d'experts, prévue pour le premier trimestre de 2012, se fera aussi à l'OLAS. Elle permettra à trois autres cadres d'ALGERAC de participer en tant qu'observateurs dans le processus d'audit d'un organisme d'inspection.

Autres activités réalisées

D'autres activités du jumelage se sont déroulées en Algérie comme prévu dans le plan de travail des partenaires. M. ARONDEL, expert en réglementation, a commencé une activité en deux missions pour établir une procédure fixant les modalités d'application des nouvelles législations disponibles. M. GARCIA, expert en communication, a fini sa mission d'assistance à la mise en place d'un plan communication sur les directives DPC et DBT à l'IANOR.

M CRUZ, expert en métrologie, a conclu l'activité dont l'objectif est l'approfondissement de la stratégie pour la métrologie légale et industrielle. En prenant en compte les recommandations antérieures, un plan des actions à réaliser à court terme (3 ans) a été proposé. L'exécution de ce plan permettra aux organismes agréés algériens et aux entreprises algériennes des secteurs industriels couverts par l'ACAA de disposer de moyens métrologiques raccordés aux étalons nationaux et internationaux leur permettant de réaliser les essais de conformité aux normes européennes en Algérie en vue de l'apposition du marquage CE. De plus, des recommandations pour définir un plan d'action et une enquête nationale sur la métrologie ont été faites. En parallèle, l'activité ayant comme objectif la réalisation d'un diagnostic de la législation algérienne sur la métrologie, également menée par M. CRUZ, a été finalisé fin novembre.

Dans le cadre des activités du volet 3 concernant le renforcement de l'infrastructure qualité, deux formations ont eu lieu en novembre : une formation d'approfondissement du règlement 765/2008 sur l'accréditation et la surveillance du marché, menée par M. DIETRICH, expert en DBT, et une autre sur la conformité des produits de construction à la directive DPC pour les membres des comités techniques et permanents de l'IANOR, menée par M. BEINISH, expert en DPC.

www.mipi.dz
www.afnor.org
www.bam.de
www.din.de

Auto-surveillance renforcée de la qualité de l'eau

Visite au Laboratoire de l'ADE à Djijel
Novembre 2011

Plus de 400 chimistes et biologistes travaillent dans quarante laboratoires de l'ADE, dont 5 érigés en laboratoires régionaux, pour assurer « l'auto-surveillance » de la production et de la distribution de l'eau potable. Le Jumelage avec la SWDE se rapproche à travers différentes actions de l'objectif de renforcer cette auto-surveillance, de lui donner un caractère « institutionnel ».

La chaîne de production de l'eau sous surveillance

Les actions engagées (missions sur le terrain, travaux en équipes, formations) concernent toute la « chaine » de production de l'eau potable : les ressources en eau (de surface, eau souterraine) et les installations (stations de potabilisation, réseaux de distribution).

Cette auto-surveillance implique aussi le suivi permanent des conditions de pilotage des installations ainsi que les procédures de mise en œuvre de capteurs (suivi « online »), le long de la chaîne de production, placés selon les risques identifiés et adaptés aux filières de traitement).

Élaborer des outils de travail

Les procédures mises au point pour la surveillance des différents éléments de la chaine de production de l'eau seront consignées dans des guides, dont la disponibilité et la mise à jour régulière seront la garantie d'un standard élevé et uniformisé sur tout le réseau.
Pour faire la somme des expériences locales, assurer une vision large, commune à toutes les structures de l'ADE, un prototype de base de données pour la gestion et l'exploitation des résultats analytiques sur l'ensemble de la chaîne sera élaboré et testé.
Les cinq laboratoires régionaux de l'ADE s'engageront, sur la base de l'examen de leurs procédures actuelles et des recommandations qui seront formulées, à enclencher le processus de leur accréditation de manière à jouer à l'avenir le rôle de « vigiles « qualifiés de la chaine d'auto-surveillance.
En vue de l'élaborer des plans de sécurité sanitaire en relation avec le Ministère de la santé, la méthodologie de mise au point de tels plans sera enseignée, débattue et mise au point.

Formation et sensibilisation

La meilleure garantie de mise en œuvre et de maitrise des mécanismes de l'auto-surveillance reste la formation et la sensibilisation. Une large part du jumelage est réservée à cet aspect.
Les formations s'adressent à tous ceux qui interviennent dans la chaîne de contrôle de la qualité de l'eau : chefs de station, chefs de laboratoires, chargés de qualité et chargés du traitement. Ce sont en tout 300 personnes, venues de toutes les régions du pays qui participent à ces formations qui incluent également des visites d'études dans le pays partenaire.
Les résultats des activités engagées constituent autant de jalons, de « briques » que l'ADE réunira pour renforcer « l'auto-surveillance » de la qualité de l'eau.

Agenda du jumelage

Deux formations appuyées par une sortie sur terrain et des visites d'installations ont été engagées en ce mois de novembre.

Du 13 au 16 novembre :

« Réduire la vulnérabilité de la production et distribution vis-à-vis des contaminations ».

Pour limiter l'impact des contaminations de diverses origines sur la qualité de l'eau fournie ainsi que sur le pilotage des installations et l'activité des laboratoires, les participants ont passé en revue une typologie des incidents et des contaminations (externes, internes; volontaires, involontaires,....). Les incidents et contaminations susceptibles d'altérer la qualité de l'eau se produisent aux différentes étapes de la production ou de la distribution ; les mesures à adopter face à chaque cas ont été détaillées. La faisabilité des mesures préconisées a été testée sur terrain, (visite d'installation (adduction et réservoirs de tête).et visite d'un forage de captage.
Trois experts (1 fin octobre et 2 en novembre) ont participé à cette mission :

- BIRON Jean-Paul (Expert-senior, Ressources en eau, SWDE) visite de terrain (octobre) sur forages de captage
- WATHELET Jean (Expert-senior en distribution d'eau, SWDE)
- DENOOZ Sabine (Directrice-adjoint Production Traitement d'eau, SWDE)

Du 27 novembre au 1er décembre

Mettre en place processus accréditation laboratoires
Avec cette mission, c'est le processus devant conduire à l'accréditation des 5 laboratoires régionaux de l'ADE qui se poursuit. Les procédures en cours dans les laboratoires sont examinées et des recommandations formulées.
Cette mission a été conduite par :

- *RONKART Sébastien (Ingénieur Laboratoire, SWDE)*
- *CARBONELLE Philipe (Cadre laboratoire, SWDE)*

www.ade.dz
www.swde.de
www.mre.dz

Renforcer la communication entre acteurs dans le secteur de l'Artisanat

Visite ministérielle au stand du jumelage au Salon International de l'Artisanat , Alger, Novembre 2011

Le mois de novembre a marqué le jumelage du secteur de l'Artisanat; en tant qu'organisateur du XVIème Salon International de l'Artisanat, l'Agence Nationale de l'Artisanat Traditionnel et d'Art a invité les partenaires européens du jumelage à participer au Salon par l'installation d'un stand avec la collaboration de l'UGP et ce afin de vulgariser les activités du projet envers le grand public pouvant s'intéresser au secteur.

Salon International de l'Artisanat

Le XVIème Salon International de l'Artisanat s'est tenue du 23 au 28 novembre 2011au Palais des Expositions - SAFEX où 5.000 m2 ont été occupés par quelques 220 exposants issus des differentes regions du pays, ainsi que par les artisans de 6 pays etrangers invités à cette edition. Des institutions de soutien ainsi que des associations d'artisanat ont pris part au salon par l'organisation d'ateliers vivants tout au long de la durée de l'evenement. Le jumelage 'Artisanat' a occupé un stand de 30 m². L'équipe du jumelage s'est employée à fond pour repondre aux personnes desirant acquerir de l'information sur le projet. Une réunion de travail avec les journalistes des principaux journaux et des interviews avec les médias détachés au salon ont permis de renforcer la visibilité du jumelage en particulier et de l'artisanat algérienne en général.

Les ministres du Tourisme et de l'Artisanat, M. Smail MIMOUNE, du Commerce, M Mustapha BENBADA, et de la Formation Professionnelle, M.Elhadi KHALDI, et des représentants des États membres de l'Union européenne ont visité le stand. Le stand du jumelage Artisanat n'a pas reçu que la visite de hautes autorités, mais egalement celle de nombreuses personnes qui sont intéressé par le projet, les objectifs, les résultats et les d'activités programmées.
A travers la participation à cet événement, le jumelage « Artisanat » a voulu contribuer à la promotion du secteur de l'artisanat traditionnel en Algérie, tout en renforçant les relations et la communication avec et entre les artisans, d'une part, et le grand public, d'autre part.

À cette occasion et toujours dans le cadre des activités du jumelage, les partenaires ont programmé des missions d'analyse sur l'organisation du Salon lui-même et une journée d'études sur la communication des métiers d'art et la promotion des produits de l'artisanat traditionnel.

L'experte française de l'Institut Supérieur des Métiers d'Art a piloté, avec la participation d'une enseignante et un groupe d'étudiants de l'École des Hautes Études Commerciales, la réalisation sur place d'une enquête sur l'image et la notoriété de l'artisanat traditionnel auprès du public du Salon, dont les résultats permettront de définir et mettre en œuvre une stratégie de communication au profit de l'artisanat algérien.

Journée d'études au Salon

La journeé du 24 novembre a été une occasion pour une centaine de personnes de participer à la journée d'études organisée par l'ANART autour du thème 'Promouvoir nos traditions'. La journée a été animée par des experts européens et algériens. Des thématiques liées à la promotion de l'artisanat traditionnel ont été abordées, en se basant sur les méthodes et techniques modernes, par les intervenants, on peut citer entre autres:

- L'innovation dans le domaine de l'artisanat traditionnel ;
- La communication dans le secteur de l'artisanat traditionnel ;
- L'organisation et le suivi des salons et foires (organisateurs) ;
- L'organisation et le suivi des salons et foires (participants) ;
- Le packaging.

D'après le Chef de Projet du Jumelage de l'artisanat , M. SAIDANI, « les efforts réalisés par les partenaires pour l'organisation des activités dans le cadre du Salon se sont vus récompensés par l'intérêt des visiteurs, des participants, des instituions et des médias, qui se sont manifestés tout au long du Salon ».

Autres activités

Les travaux sur la nomenclature des activités et des produits continuent à se dérouler à un rythme qui permettra de mettre à disposition de la tutelle en fin d'année la mouture définitive de la nomenclature. Le projet d'Indication Géographique de la Dinanderie de Constantine se trouve en phase de validation par les artisans.
Par ailleurs, le plan d'action concernant le volet promotion et commercialisation a été tracé. Un ensemble de cinq actions vont démarrer avec la constitution de trois nouveaux groupes projet.

www.pme-artisanat.gov.dz/prometica

www.fundesarte.org

www.pme.gouv.fr/presentation/sommdgcis

TAIEX en Algérie

Mission TAIEX sur la politique énergétique européenne

Mission TAIEX au profit de l'ARH, Alger, Novembre 2011

Une troisième mission d'Assistance Technique et d'Échange d'Informations a été organisée au profit du secteur de l'Energie et des Mines, dans le cadre des activités du P3A. L'institution bénéficiaire est l'Autorité de Régulation des Hydrocarbures (ARH).

La mission s'est déroulée les 21 et 22 novembre 2011, au siège du Ministère de l'Energie. Les travaux ont été dirigés par M. Mohamed Ali MESSIKH, Directeur de Division et membre du Comité de Direction de l'ARH et animés par M. Sergio LOPEZ, un expert espagnol. Une vingtaine de cadres exerçant au sein de cette institution y ont participé.

Au cours de ces deux journées l'expert a abordé des thèmes relatifs à la politique énergétique européenne, ainsi qu'au cadre réglementaire du système de gaz en Europe et en Espagne.
Il a présenté ainsi :

• Les principales dispositions de la directive européenne 2009/73/CE relative aux règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel ;
• Le règlement 715/2009/CE du Parlement européen et du conseil relatif aux conditions d'accès aux réseaux de transport de gaz naturel ;
• Le règlement 994/2010 du Parlement européen et du conseil relatif aux mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel.

A l'issue de ces présentations, les experts algériens ont échangés avec Monsieur Lopez leurs expériences respectives et leurs points de vue sur les législations algérienne et espagnole, applicables en matière de transport des hydrocarbures.

Activités du P3A en bref

Séminaire ENPI à l'OCDE

Le deuxième séminaire de mise en réseau programme a été organisé par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) en collaboration avec Direction Générale du Développement et de Coopération à EuropAid, Commission Européenne. Il a eu lieu les 24 et 25 novembre 2011, au siège de l'OCDE à Paris. Le thème retenu pour cette rencontre est 'la réforme de la gouvernance publique dans les pays du voisinage de l'Union européenne'. L'Algérie a été représentée par M. Abdelaziz GUEND, Directeur de l'UGP du P3A. Le séminaire a eu pour objet de :
• Examiner les principales questions concernant la réforme de la gouvernance publique compte tenu de l'évolution en cours du contexte politique ;
•Étudier les conséquences qui peuvent découler des conclusions du document COM(2011) 303 final du point de vue de la réforme de la gouvernance et des modalités de l'aide ;
• Soutenir la constitution d'une communauté de pratique sur la réforme de la gouvernance publique dans le contexte de la politique européenne de voisinage.
D'importantes thématiques ont été traitées tout au long des deux jours et plusieurs communications ont été présentées par les représentants des deux instances organisatrices et des États du voisinage. Les contenus se focalisent sur :
• Les orientations nouvelles pour les pays relevant de la politique européenne du voisinage ;
• La fonction publique ;
• Les mesures de réforme de la gouvernance (cas de la Grèce) ;
• L'État de droit ;
• La réforme de la gouvernance publique dans les situations de transitions.

Point de presse du P3A

Appuyant les institutions partenaires du jumelage 'Artisanat' le P3A a organisé une encontre avec les représentants des médias membres de son Club de Presse. La rencontre a eu lieu en marge du Salon International de l'Artisanat, organisé par l'Agence Nationale de l'Artisanat Traditionnel. Le point de presse a été animé par des experts européens intervenant dans le cadre du jumelage, avec la participation de M. Aissa ZELMATI Secrétaire Général du Ministère du Commerce, des représentants du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat ainsi que du chef de projet et des conseillers résidents du jumelage.

Cette rencontre a permis essentiellement de rendre publiques les différentes activités de ce jumelage et les résultats dont devra bénéficier le secteur de l'Artisanat en Algérie. Elle était l'occasion également pour mettre en évidence le rôle du Programme, dans le rapprochement entre les institutions algériennes et européennes.

10ème Copil P3A

Le 10ème Comité de Pilotage du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association a eu lieu le 16 novembre 2011, au siège du Ministère du Commerce, en présence des représentants des autorités du Programme et de ces dirigeants. Les présents ont eu une bonne appréciation pour ce qui est du suivi du déroulement des activités du P3A I.
Ils ont exprimé leur satisfaction également quant à l'état d'avancement des actions de préparation des projets de jumelages institutionnels, qui devront être réalisés durant la deuxième phase du Programme, le P3A II.

Numéro 17
Novembre 2011

La Lettre du P3A

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne.
Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis communautaire.
Les Jumelages sont fondés sur la base du compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs bien précis pour la résolution des problèmes systémiques.
Un Jumelage est un vrai contrat de partenariat entre les administrations et constitue un engagement sérieux, concrétisé par la coopération et l'échange de pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant de 18 à 24 mois.

TWINNING

LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

Le TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, Assistance Technique et l'Échange d'Informations.
Les actions TAIEX sont des missions très spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) avec une expertise sur les bonnes pratiques, sur les aspects clés de la réglementation et de l'acquis de l'Union.
L'assistance TAIEX peut prendre trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis de l'Union à un large public (max. 2 jours) et visites d'études de fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union Européenne (max 5 jours).

TAIEX

Assistance Technique et Échange d'Informations

L' ACTUALITÉ DU P3A

LE P3A S'APPUIE SUR DES OUTILS DE DIFFUSION ET D'INFORMATION, notamment un site Web indépendant et la présente Lettre d'Information. L'objectif est de faire connaître les activités, les résultats et les informations relatives au Programme et à la mise en œuvre de l'Accord. Ces informations sont également publiées et diffusées à travers les médias algériens, fidélisés dans le Club de Presse du P3A. Le site Web du P3A permet, en même temps, la participation active des administrations algérienne et européenne dans l'exécution du programme.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :
Unité de gestion du programme - UGP
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.21.07.95 - +213 21.21.94. 01/02 fax : +213 21.21.04.12
Web : www.p3a-algerie.org
La lettre d'information du P3A est publiée régulièrement.
Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse. : lettre@p3a-algerie.org

Le contenu de cette publication ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne